

# PROCES VERBAL

## du Conseil Municipal du 16 décembre 2015

Le seize décembre deux mille quinze à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

**Etaient présents** : Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Anouck **MICHEL**, Adjointe – Jean-Marc **DAMAIS**, Adjoint – Gabriel **COUTHON** – Claude **JOLY** – Gisèle **GAUDET** - Ntelo **KINZONZI** - Chantal **MAJO** – Annie **FERNANDES** – Eric **RABATEL** – Anne-Sophie **REVENU MAGOTTE** – Cindy **MARREL**.

**ABSENTS et excusés** : Thomas **PICHEROT** – Anne-Laure **VERGER**

**POUVOIRS** : Thomas **PICHEROT** à Cindy **MARREL**

**Secrétaire de séance** : Cindy **MARREL**

**Date de la convocation** : 9/12/2015

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

### **Délibérations** :

- 36-2015 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE n° 2
- 37-2015 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
- 38-2015 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT (SERVICES PERISCOLAIRES – ENTRETIEN BATIMENTS) DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CUI – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI CAE
- 39-2015 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE
- 40-2015 : DELIBERATION INSTAURANT LE PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER PROVISOIRES ERDF

### **Informations** :

- Présentation du projet d'aménagement du carrefour de la Ranche
- Compte rendu des comités consultatifs
- Compte rendu des commissions CCVT et Syndicats intercommunaux

---

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération n° 36\_2015**

**Objet** : Finances – décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rééquilibrer les autorisations de dépenses dans la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Compte 6718 – autres charges exceptionnelles	+ 500.00	
Compte 6411 – personnel titulaire		- 500.00

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### **Chapitre 041 – opérations patrimoniales**

Compte 2031 – Etude Eaux pluviales		- 16 026.40
Compte 1325 – Groupement de collectivités		<u>- 5 882.00</u>
		- 21 908.40
Compte 13251 – GFP de rattachement	+ 15 758.43	
Compte 1323 – Département	+ 2 368.00	
Compte 238 – avances versées	<u>+ 3 781.97</u>	
	+ 21 908.40	

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de modification des crédits comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## **DELIBERATION n° 37\_2015**

**Objet :** création de poste d'adjoint administratif

Suite à la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale et d'une augmentation du temps de travail de l'agent qui intervient à la Médiathèque et auprès des enfants en TAP, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

### **➔ Le Maire propose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif affecté à l'agence postale, à la Médiathèque et en TAP à temps non complet créé initialement pour une durée de 20 heures 15 (20.25) par semaine par délibération 30/06 du 19 juin 2006, à 23 heures (23.00) par semaine à compter du 01 janvier 2016 (temps de travail annualisé).

### **➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le tableau des emplois,

### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Délibération n° 38\_2015**

**Objet :** Création d'un poste d'agent polyvalent (services périscolaires – entretien bâtiments) dans le cadre d'un dispositif de Contrat Unique d'Insertion CUI – Contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion et accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi CUI dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics, qui s'adresse aux personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec le conseil général de l'Isère et le contrat à durée déterminée, pour une durée d'un an, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion »,
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de **6 mois** renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention,
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à **22 heures hebdomadaires**,
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **INDIQUE** que son temps de travail sera annualisé en fonction de l'année scolaire et des besoins des services,
- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer les documents s'y rapportant.

## **Délibération n° 39\_2015**

**Objet :** Demande de subvention DETR pour aménagement Sécurité voirie

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ces articles L2334-32 à L 2334-19 à R 2334-35,

**Vu** la circulaire DETR programmation 2016,

**Vu** l'Axe 1 sécurité – Travaux d'investissement concernant la voirie départementale en agglomération avec maîtrise d'œuvre intercommunale,

**Vu** le projet d'aménagement sécurité pour le transport scolaire établi par les Services de la Communauté de Communes et présenté par le maire,

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser le cheminement piéton pour les enfants utilisant les transports scolaires au niveau du carrefour de la Ranche (RD16K et RD145) et le long de la RD145 en direction du centre bourg,

Il informe le conseil municipal que l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux subventionne à hauteur de 20 % du montant HT plafonné à 1M€

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager le projet
- **AUTORISE** le maire à poursuivre la mission de programmation
- **ARRETE** les modalités de financements ci-dessous :

#### Plan de Financement

Coût du Projet HT	115 438.00 €
DETR 20 %	23 087.00 €
Auto financement	92 351.00 €

---

#### Délibération n° 40\_2015

**Objet :** Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier provisoires ERDF

M. le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'**occupation provisoire** de leur domaine public par **les chantiers de travaux** sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution **d'électricité**.

Le décret détermine le mode de calcul du plafond de cette redevance de la manière suivante :

- Pour les ouvrages de transports  
 $PR'T = 0,35 * LT$   
Où:  
PR'T, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport;  
LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.
- Pour les ouvrages de distribution  
 $PR'D = PRD/10$   
Où:  
PR'D exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution;  
PRD est le plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution.

**Vu** cet exposé ;

**Vu** le décret n°2015-334 ;

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE :

- d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- de fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.
- de notifier au concessionnaire, ERDF pour la distribution et RTE pour le transport, la présente délibération.

---

#### PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RANCHE :

Eric RABATEL, conseiller délégué à la voirie présente le projet d'aménagement du carrefour de la Ranche RD145C/RD16K qui consiste à la mise en sécurité des piétons et de l'arrêt du transport scolaire. Il fait tout d'abord un constat de ce qui a déjà été fait soit :

- l'aménagement du centre village,
- déplacement des limites d'agglomération,
- zones à 70 km/h
- ralentisseurs.

Suite aux relevés de vitesse du radar communal, la CCVT a mené une étude et préconise en premier lieu la sécurisation des entrées d'agglomération (carrefour de la Ranche et route du fer à cheval). A été chiffré le projet qui consiste à sécuriser le transport scolaire, sécuriser les piétons du carrefour de la ranche jusqu'au carrefour Comte et de ralentir la circulation. Le budget de ce projet est d'environ 140 000 €.

Cette étude est faite gracieusement par les techniciens de la CCVT mais nous nous engageons pour la suite à leur déléguer la Maitrise d'œuvre et donc le coût du suivi des travaux (5.02 % sur le montant des travaux).

Il convient aujourd'hui de décider de la poursuite de ce chantier.

Le planning est le suivant :

- En février/mars, des BGA seront posées pour simuler les travaux au carrefour
- les travaux seront réalisés en mai/juin 2016.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil a voté à l'unanimité la poursuite de ce projet.

## COMPTE-RENDU DES COMITES CONSULTATIFS

### BATIMENTS :

#### **Conseil en énergie partagé :**

Jean-Marc DAMAIS informe le conseil sur le rendu de l'étude du conseil en énergie partagé. M. Vailly a pu nous faire part de son travail et nous propose des fiches de préconisations d'actions pouvant être mises en place pour le bâtiment école élémentaire, pour le point de comptage Chemin de Châteauvieux et Eglise (éclairage public). Les préconisations annoncées donnent une estimation de l'économie de 4% sur l'ancienne partie de l'école et de 15% sur la partie récente.

Pour les points de comptage, il s'avère que les puissances souscrites sont trop élevées et pourraient être baissées pour une économie d'environ 207 €/an.

**Informations sur Ad'Ap :** Suite au diagnostic, un certain nombre de travaux sont à réaliser pour la mise en conformité des bâtiments afin de les rendre accessibles à tous.

2015 : mise en conformité de l'accès à l'étage de l'école maternelle par la construction d'une salle multi activités.

2016 : mise aux normes du cheminement extérieur sur les bâtiments écoles et salle des fêtes ainsi que le cheminement extérieur de la Halle M. Vergnaud.

2017 : Les travaux sur les sanitaires et l'accès aux vestiaires de la Halle M. Vergnaud.

### Travaux en cours :

**TOIT EGLISE :** des devis ont été demandés. L'entreprise sera choisie début 2016 pour les travaux sur la partie Nord.

Pour les travaux de l'intérieur, les plafonds qui se dégradent, une rencontre est prévue avec les représentants de la Paroisse STE ANNE.

**Mur du cimetière :** Il est fortement dégradé sur la partie ouest et nord. Un devis est demandé.

**Salle des fêtes :** le projet de rénover la cuisine est en discussion. Des devis ont été demandés pour les travaux suivants :

- coupe-feu du plafond et renfort de solivage,
- isolation du plafond et des murs
- réfection des peintures
- mise aux normes de l'électricité
- porte d'entrée vitrée ou puits de lumière ?
- ventilation sur fourneau

Il est décidé de faire appel au bureau d'études qui a réalisé l'Ad'Ap concernant la mise aux normes au Gaz, ventilation etc....

### ASSOCIATIONS :

Rappel des dates :

- Vente de lasagnes par le Comité honneur à nos aînés le 17/01
- Vente de couscous par le BCFD le 23/01

### CULTURE :

Anouck MICHEL informe les conseillers :

#### **Fête de la musique :**

Il a été décidé d'organiser la fête de la musique le vendredi 17/6 avec le soutien du comité des fêtes. Il y aura un flash mob réalisée par Céline et les enfants des TAP et toutes les personnes présentes pourront participer.

#### **Exposition :**

Anouck MICHEL informe le conseil sur l'exposition du 4 et 5 mars 2016 à la Médiathèque des œuvres d'Isabel et Jean-Charles MAINA sur le thème « Face à face, Gorilles et autres primates... »

Il sera proposé un accueil scolaire le vendredi et ouverture au public le samedi.

#### **Fête du Livre 2015 :**

Il y a eu environ 450 visiteurs sur deux jours. Un artiste a réalisé une fresque avec le public qui est toujours visible à la médiathèque.

Avec la Passerelle, la médiathèque va organiser des animations sur le jeu. Une après-midi ludique est prévue le dimanche 24 janvier à la salle des fêtes de Faverges.

La CCVT a, parmi les actions à développer en 2016/2017, le projet de financer en partie, le coût d'une séance de cinéma en plein air, 5 séances en 2016 et 5 en 2017 sur l'ensemble du territoire. Il serait judicieux de l'organiser conjointement avec une manifestation portée par une association qui se chargerait d'une buvette, petite restauration et ou concert etc...

Ils demandent un engagement de présence et aide à l'installation et démontage du matériel. Le coût de la séance est d'environ 1200 €. La CCVT participe à hauteur de 50 %.

Le coût restant à charge serait de 600 € maximum. Il faut s'inscrire avant le 31/12.

Le conseil donne un accord de principe.

### **Vie scolaire et périscolaire :**

Hugues SCHIAVO, adjoint délégué informe le conseil que le comité consultatif s'est réuni en urgence car il a été interpellé par une maman qui était stressée car son enfant avait été étranglé avec une écharpe à l'école. Immédiatement on pense aux jeux dangereux qui interviennent dans les écoles, collèges où les enfants s'amuse à s'étrangler, à faire des concours apnée etc... Le travail qui aurait pu être mis en place suite à ce phénomène a été perturbé par la parution sur les réseaux sociaux de ce problème avec des noms d'enfants. Cette réunion a permis de remettre les choses en place et il a été décidé d'organiser une réunion publique le 6 janvier au soir où tous les parents seront invités. Elle sera animée par une personne qui se bat contre ce phénomène et qui intervient dans les écoles et auprès des parents à l'initiative du CISP. Elle interviendra ensuite le 7 janvier dans les classes afin d'en parler aux enfants.

## Informations diverses :

1 - Monsieur le maire informe les conseillers que le PLUI a bien été prescrit par la CCVT à la date du 14/12/2015. Une charte de gouvernance a été établie : elle prévoit 3 élus référents par commune.

2 - Anne-Sophie MAGOTTE déléguée au CISPD fait un retour d'information sur les actions menées par le CISPD dans ses différents domaines d'actions. Chaque conseiller a été destinataire des comptes rendus de M. GIORDANI sur toutes les actions menées dans l'année avec la commission sécurité routière, la commission citoyenneté, commission famille et commission addictions. Les actions sont faites pour la plupart au sein des établissements scolaires. Dans les écoles le permis piétons, dans les collèges le sujet sur les addictions, pour le lycée il y a un petit camion nommé « dynamo » ou il y a des psychologues qui accueillent les lycéens et aussi les parents etc.... des démonstrations avec un simulateur de retournement (voiture tonneau) dans 2 lycées.

Il y a des actions qui peuvent être faites dans les villages pour les seniors sur le code de la route, sur la prévention cambriolages, escroqueries etc....

Il y aura un Rallye citoyen en zone urbaine pour les 9/17 ans qui aura lieu durant les vacances de printemps.

Le CISPD met en place un très grand nombre d'actions intéressantes pour les communes.

3 - Gisèle GAUDET vice-présidente à la CCVT, informe le conseil des actions faites au niveau des Vals du Dauphiné sur les sentiers de randonnée. Une action est en cours sur des parcours d'orientation, et l'autre sur le circuit équestre dont l'objectif est de relier la partie Montalieu pour revenir jusqu'au lac de Paladru à cheval. Ce sont « Isère Cheval Vert » et les Vals du Dauphiné qui étudient les différents parcours. Cette étude a permis de mettre en place des parcours larges dont les raccords sont fait sur plusieurs départements (Ain Drome Savoie) en lien avec des hébergeurs (gites fermes etc...) Il a été remarqué un grand dynamisme de tous ces intervenants et sur les 18 hébergements retenus, il y en a 11 sur les Vals du Dauphiné dont le gîte du Traversoud sur la commune en collaboration avec le centre équestre.

4 - Claude JOLY, conseiller délégué au syndicat des eaux nous fait le retour de la dernière réunion qui concernait essentiellement le programme des travaux eau potable et assainissement. Les travaux sur l'eau potable consisteront essentiellement sur la capacité de stockage, les pompes... l'enveloppe attribuée sur les travaux réseau est passé de 200 000 à 300 000 €. Concernant l'assainissement rien sur Faverges sur 2016.

Retour sur la réunion au SEDI sur l'implantation des bornes de recharges des véhicules électriques, la commune n'est pas concernée dans la mesure où l'on n'est pas une commune de passage. Dans le secteur de la Tour du Pin il y en aura une douzaine sur le territoire de la CCVT, 300 dans le département de l'Isère.

Eclairage public : le diagnostic fait par le SEDI, 42 % des luminaires sont des ballons au mercure à remplacer, les armoires ont été remplacées il y a quelques années, et un réajustement est à faire au niveau des tarifs.

Budget estimé à 35000 € avec une aide de 80 % du SEDI

Fonctionnement de notre éclairage public, il serait nécessaire de réduire l'éclairage dans certaines tranches horaires et secteurs, éventuellement éteindre sur certaine partie de la commune. Sur l'implantation de nos points lumineux, il faudra peut-être en créer d'autres ou en supprimer, revoir le type de lampe etc....

Dates des prochains conseils 20/01, 24/02, 23/03 et 27/04.

Séance levée à 22h45

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 <sup>er</sup> adjoint	
MICHEL Anouck	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
GAUDET Gisèle	Conseillère municipale	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	

MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	Absent pouvoir à C. MARREL
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	Absente